

DELEGATION : VIE DE QUARTIER

Objet de la réunion :	REUNION DE QUARTIER 2021 Quartier du BUCHET HAUT	Présents
Date :	09/10/2021	Frédéric Fasola
Horaire :	10-12 heures	Dominique Descazeaux, Stéphane Allibe
Lieu :	Départ place de la mairie	
Rédacteur :	Dominique Descazeaux et Frédéric Fasola	+ 12 participants
Convocation :	Tract (Evelyne)	

Météo : météo faiblement nuageuse à ensoleillée, température clémente

1. Ordre du jour :

- 10:00 : RV place de la mairie
- Ensuite, déambulation dans le quartier du Buchet Haut pour échanger sur les questions et les préoccupations des habitants
- 11:30 Synthèse et pot partagé à la mairie

2. Compte-rendu de la réunion :

2.1. Tract 2021



2.2. Entrée de garage Grand'Eury

Constatation que les travaux effectués devant chez M. et Mme Grand-Eury ont été efficaces : lors des dernières grosses pluies, l'eau n'est pas rentrée chez eux. La communauté de communes a reconfiguré le regard d'écoulement des eaux, comme demandé.

COMPTE RENDU DE REUNION
MAIRIE DE SAINTE-MARIE D'ALLOIX

On apprend aussi que cette maison ainsi que celle d'à côté vont changer de propriétaires et accueilleront 2 familles avec chacune 2 jeunes enfants.

Suggestion : reprendre l'habitude d'un ancien maire (M. Mahé) de rendre visite aux nouveaux habitants lors de leur emménagement, pour se présenter et présenter la commune en complément du Livret d'Accueil des Nouveaux Arrivants (très attendu).

C'est une très bonne idée mais on bute toujours sur une difficulté : identifier les nouveaux arrivants !

Un rappel à se signaler en mairie sera diffusé dans les parutions : BM, Flash Info, sms hebdomadaires...

2.3. Maison de retraite AMS

Que devient le projet de reconstruction de la Maison Sainte-Marie ?

EHPAD : Actuellement il ne reste plus dans les locaux que le service administratif et la pharmacie. Le projet est en dormance suite aux fouilles archéologiques menées récemment. Frédéric Fasola a échangé récemment avec Philippe Baudain, maire de Saint-Vincent de Mercuze mais aussi président de l'association Marc Simian (AMS).

Philippe Baudain a dit que le projet était figé dans l'attente des résultats des fouilles et du bouclage du montage financier et qu'il ne manquera pas de reprendre contact avec la municipalité afin de présenter le projet avant dépôt d'une demande de permis de construire modificatif. M. Philippe Baudain est donc d'accord pour présenter le projet avant qu'il ne soit finalisé : il faudra discuter de la sauvegarde du mur ancien et des nuisances éventuelles à réduire pour les riverains.

Rappel d'un riverain : les plans du 1^{er} projet sont visibles sur Internet, les toits en terrasse sont matérialisés en vert, ne pas les confondre avec un espace végétalisé.

On se demande aussi si l'architecte a suffisamment réfléchi à l'orientation des deux nouveaux bâtiments, car ils sont collés et l'un des 2 n'aura jamais de soleil.

Environnement et esthétique : un riverain fait remarquer que le projet de l'EHPAD comprend un nouveau bâtiment sur l'arrière qui cachera complètement le bâtiment en pierre actuellement parfaitement mis en valeur le long du chemin de la Villette. C'est dommage.

→ F. Fasola reprendra donc régulièrement contact avec Ph. Baudain.

A noter que la mairie n'est que 'facilitateur' dans cette démarche entièrement privée. La procédure est que le Permis de construire doit être validé par le préfet (en l'absence de PLU, les PC sont dépendants de règles nationales).

Autre question posée : quel est l'intérêt pour le village d'une telle implantation ? En fait la population du village serait ainsi augmentée d'une centaine de personnes et les « richesses » globales de la commune seraient divisées d'autant ; nous pourrions obtenir davantage de subventions pour nos investissements futurs (pour l'instant nous sommes considérés comme commune « riche »). Plus globalement, Le Grésivaudan, comme la France, connaît un vieillissement de sa population et le besoin de tels équipements est important. Il faut donc être satisfait d'un tel projet qui correspond à des besoins.

2.4. Fouilles archéologiques

Des fouilles plus anciennes ont également eu lieu il y a une trentaine d'années ; elles ont permis de mettre à jour les vestiges d'une villa gallo-romaine qui serait la seule du secteur entre Pontcharra et Crolles. Les résultats sont toujours en attente (et cela pourrait prendre de 12 à 18 mois nous confirme un habitant) car un très grand nombre de données sont à analyser.

Il y aurait donc 3 états d'importance possibles qui pourront être attribués au site suite à ces analyses :

- Remarquable (sans frein particulier pour les travaux)
- Très remarquable (attente nécessaire)
- Exceptionnel (cela pourrait aller jusqu'au blocage du projet).

Des photos des fouilles ont été prises par des riverains, y compris celles d'il y a 30 ans : il serait intéressant de les récupérer afin de faire un dossier là-dessus (Gérard Ferroud et Jacqueline Petratto).

2.5. Animation à l'EHPAD

Remarque d'une participante : cet endroit favoriserait la mixité intergénérationnelle, comme cela se passait avant avec l'animatrice qui organisait des rencontres à l'EHPAD avec les enfants. On pourrait aussi y implanter une petite annexe de la bibliothèque afin que les résidents puissent avoir accès à des livres... Mais aussi garder l'accès au parc ouvert au public (à certaines heures) afin de profiter du parc, etc.

2.6. Bassin du Buchet Haut

Il faudrait procéder à la réparation du bassin avant l'aggravation des dégradations avec l'hiver. Il faut l'étancher (il y a une grosse fuite sur un des côtés, des fuites modérées par ailleurs). L'opération se ferait par l'intérieur avec une peinture ou un ciment approprié. Gérald Challon et Thierry Galpin se proposent de faire les travaux si la mairie achète le matériel.

Gérald Challon proposera un devis pour les matériaux.

Méthode et planning :

- Novembre 2021 : vidage du bassin en prévision du gel → nettoyage au Kärcher (G Challon) pour enlever les mousses
- Février ou mars 2022 : Nouveau nettoyage au Kärcher pour retirer la poussière de l'hiver → G Challon, puis attente de séchage
- Mars 2022 (printemps) : Passage enduit ciment + Sika (ou assimilé) à l'intérieur du bassin → G Challon + T Galpin
- Même période : Réfection du mur à gauche du robinet □ T Galpin + G Challon

La municipalité remercie par avance ces personnes pour avoir spontanément proposé leurs services !

2.7. Écoulement des eaux de ruissellement de la colline (lors des orages)

Il faudrait réorienter les eaux de pluie arrivant de la colline (bourrelet avant l'entrée dans la cour) ou les capter (large grille en travers de la route au niveau du bassin).

Au niveau du bassin et lors de fortes pluies, celles-ci se déversent dans la cour des divers propriétaires en contrebas tout en entraînant des boues et gravillons. Les travaux de drainage (privés) réalisés il y a quelques années en arrière, avaient permis de remédier à un problème d'écoulement mais la problématique actuelle rend ce dispositif inopérant.

Deux solutions sont proposées : faire un bourrelet d'enrobés pour canaliser les eaux de ruissellement en dehors de la cour, ou installer une grille assez large en travers du chemin du Galibier, au niveau du bassin.

→ Cette seconde solution paraît plus sérieuse et plus esthétique.

2.8. Seuil des maisons 'abaissé' en raison de la surépaisseur de bitume

Le niveau du sol a été relevé de plusieurs centimètres depuis l'empilement des dernières couches d'enrobés et cela pénalise fortement l'écoulement de l'eau dans cette zone, avec l'ajout d'un risque supplémentaire d'infiltration d'eau dans les maisons.

Lors des prochains travaux, il sera nécessaire de faire redescendre le niveau de la route à son niveau initial.

Abords du bassin : le bitume a été abîmé lors d'un acte de vandalisme (véhicule incendié) il y a quelques années. La réfection de l'enrobé était prise en charge par l'assurance et l'argent a été versé mais les travaux n'ont pas été effectués.

→ Ces travaux qui du reste ne sont pas indispensables aujourd'hui seront à prévoir lors de la réfection globale de la route, qui comprendra alors raclage du goudron, nivelage du trou au centre de la chaussée, bourrelet d'écoulement (ou pose de grilles).

2.9. Moustiques

Nombreux cette année.

Le Syndicat intercommunal de la Démoustication (SID, ou EID) est toujours là mais les résultats ne sont pas probants. La première chose à faire par les particuliers est de rester vigilant quant à la lutte envers toutes les sources d'eau stagnante (coupelles d'eau, etc.).

→ La municipalité va joindre l'EID / SID pour prendre connaissance des dernières actions menées.

2.10. Création de places de parking sur domaine privé

Idée de parking dans le virage du bassin : c'était un projet soumis au budget participatif. Il n'a pas été retenu dans ce cadre car cela concerne de gros travaux et le terrain appartient au domaine privé (ce n'est pas un espace communal). Cependant la visite a permis de constater que :

- Le besoin d'un parking à cet endroit n'est pas forcément réel, de l'avis des participants.
- Le terrain appartient à un propriétaire privé.
- La pente demanderait des travaux de remblais compliqués et très coûteux.
- Actuellement la pente sert de potager collectif, qui convient à tous.

2.11 Restauration du banc

Le banc mériterait d'être restauré.

Gérald Challon et Gérard Ferroud se proposent pour le restaurer.

Là encore, la municipalité remercie par avance ces personnes pour avoir spontanément proposé leurs services !

2.12 Chemin de la Villette

Chemin de la Villette : il est privé à partir du droit des murs de l'EHPAD et de la ferme Grand. L'EHPAD possède le triangle derrière les poubelles ainsi que la bordure du chemin au-delà d'1m d'herbe.

COMPTE RENDU DE REUNION
MAIRIE DE SAINTE-MARIE D'ALLOIX

Suggestion : arrangement avec les riverains pour utiliser le portail de secours existant (à côté du transformateur) dans l'idée de sauvegarder le mur ancien, mais actuellement ce n'est pas possible car refus de l'association ; les copropriétaires contre cette idée sont majoritaires.

2.13 Transformateur ENEDIS

Le transformateur a été récemment modifié pour augmenter la puissance nécessaire pour être en concordance avec les besoins en énergie du nouvel EHPAD, il est par ailleurs assez imposant : il paraît difficile de pouvoir obtenir de la part d'ENEDIS une destruction totale ou partielle en vue d'un déplacement pour faciliter la circulation des véhicules entrants ou sortants de l'EHPAD.

2.14 Poubelles chemin de la Vilette

Remarques préalables de JC Le Bris (excusé) : Entretien et désinfection des conteneurs à déchets
Emplacement des poubelles : le problème reste entier. Actuellement l'emplacement n'est pas satisfaisant, le virage ne permet pas une bonne visibilité et les utilisateurs arrivant en voiture se garent de manière inappropriée. La réflexion sur ce problème est en lien avec le projet de l'EHPAD (voies de circulation).

→ Pour l'instant il n'y a pas d'emplacement alternatif à proposer.

2.15 Coffret électrique détérioré

Un coffret électrique a été détérioré par un véhicule.

→ L'affaire est suivie (assurance).

2.16 Regard modifié

Au bout du chemin de la Vilette, un regard en ciment pour l'accès au compteur d'eau a été brisé et remplacé par une plaque en acier.

La plaque n'est pas au format et dépasse ce qui engendre un risque pour les piétons.

La solution serait d'agrandir à la disqueuse le format du cadre afin que le couvercle rentre.

→ Ceci est de responsabilité privée.

2.17 Chemin piétonnier

Rampe d'accès au chemin du Roua (pour les piétons, poussettes et écoliers) : les scooters et les quads l'utilisent pour circuler entre le Buchet Haut et le quartier de l'école.

Certains en profitent pour faire des parcours de vitesse.

Suggestion d'installer des plots (poteaux en bois) décalés afin de gêner la circulation des engins à moteur, mais pas des poussettes.

Commencer par l'entrée côté chemin du Roua (en bas du chemin de traverse).

2.18 Bruit

Remarque : il est noté une grande amélioration du bruit sur la place du village : sans doute suite aux arrêtés contre le bruit, les actions de la commune vers la gendarmerie, qui effectue des contrôles beaucoup plus fréquents.

Les riverains s'en félicitent.

2.19 Campagne de gravillonnage

Le balayage est passé mais reste imparfait à beaucoup d'endroits

2.20 Eclairage public

Eclairage RD : avis partagés entre les modes « tout éteint à partir de 22h » ou « allumé tout le temps ». D'après un participant toute la RD est en mode « éteint » sur toute sa longueur à partir de Montbonnot - Saint-Martin jusqu'à Grenoble à partir de 22h.

2.21 Place du village

Remarque : les lampadaires de la place sont cachés par la végétation des platanes : il faut réfléchir à un meilleur emplacement, ou une taille des arbres, ou encore laisser les platanes grandir assez pour qu'ils passent par-dessus.

→ Voir Commission Sécurité et aménagement de la place

2.22 Sécurité

Circulation : le problème des vélos qui grillent les feux rouges est très sérieux. Ceux-ci ne respectent pas le code de la route et représentent un danger pour les autres usagers. Cependant la responsabilité restera toujours du côté des conducteurs, confirme la gendarmerie. Réfléchir à une action à mettre en œuvre sur ce sujet.

→ Voir Commission Sécurité

2.23 Resto du midi

Projet du café-restaurant : la licence IV a été cédée à l'ACCA, à un moment où elle n'était plus d'utilité.

Avec l'ouverture prochaine du café restaurant, une licence IV aurait de nouveau du sens.

En reprendre une ? La mutualiser ? En tout cas, l'idée du projet de café est très importante pour garder le village vivant, et très appréciée.

De fait, le mode de parking et la facilité d'usage du parking (y compris un emplacement PL pour un arrêt 5-10 minutes*) est bien essentielle.

* Temps d'arrêt nécessaire aux chauffeurs le temps de prendre un repas à emporter.

→ Voir Commission Sécurité et aménagement de la place

2.24 Référent de quartier

Est référent du quartier du Buchet Haut :

- Gérald Challon

3. A faire prochainement :

sujets	actions	qui	Important / urgent
Communication	Faire un CR de la visite de quartier	Tous les habitants de la commune	Important et urgent ☑ octobre 2021
Définition des Plans d'Actions	Choix des sujets à traiter	Tous les membres du Conseil Municipal	Important